

Paris, le 29 mars 2018

Rapport intermédiaire sur l'universitarisation de la profession : Toujours pas le Master II !

La FFMKR a pris note du bilan intermédiaire proposé par M. Le Bouler sur la mission d'universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique, lequel a été missionné par la ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La FFMKR rappelle que l'arbitrage gouvernemental de 2014 fixait déjà notre formation spécifique à 4 années et permettait de bénéficier à ce titre de 240 ECTS.

Elle rappelle aussi que l'admission à cette formation s'effectue après une 1ère année universitaire obligatoire et validée permettant d'obtenir 60 ECTS (article 6 du décret du 2 septembre 2015).

La FFMKR considère que les étudiants diplômés en juin 2019 auront alors, à la suite de leur cursus validé, obtenu 300 ECTS. La FFMKR s'opposera à tout subterfuge qui les priverait de ces acquis.

La première année universitaire (PACES, STAPS ou sciences) doit être à juste titre considérée comme la première année du premier cycle à l'instar des autres professions de santé déjà « masterisées ».

Par souci de justice et de cohérence la profession ne peut pas accepter qu'on lui vole ses ECTS.

La FFMKR demande la même reconnaissance que celle des autres professions de santé « masterisées ».

Elle rappelle que 60 + 240 ECTS = 300 ECTS = grade Master.

Le rapport de l'IGAS de juin 2017 dans son paragraphe 196 confirme d'ailleurs que « *les diplômés de niveau Bac + 5, qui sont officiellement crédités de 300 ECTS, tels celui de kinésithérapeute (...) doivent (...) conférer le grade de master* ».

Ce même rapport demande dans sa recommandation n°12 d'inscrire au code de l'éducation le caractère automatique de cette délivrance.

La FFMKR appelle toutes les composantes de la profession à se regrouper pour obtenir de façon automatique et de plein droit le grade universitaire de Master.

Contact presse :

Daniel Paguessorhaye, Président

Tél. 06 89 49 91 23

d.paguessorhaye@ffmkr.org